



Séance extraordinaire
du 30 octobre 2013
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance extraordinaire est sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires et conseiller suivants :

MM	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
	Rosaire Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Gérald Maltais, maire,	Petite-Rivière-Saint-François
	Bertrand Bouchard, maire	Les Éboulements
	Patrice Desgagnés, conseiller	L'Isle-aux-Coudres
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Mmes Karine Horvath, directrice générale, et Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, sont également présentes.

Le préfet demande à la directrice générale de procéder à la lecture du projet d'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi d'un contrat relatif à l'agrandissement de l'Écocentre de Saint-Urbain
3. Levée de l'assemblée

191-10-13 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture du projet d'ordre du jour, l'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

192-10-13 2- OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-URBAIN

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel d'offres publics concernant l'agrandissement de l'Écocentre de Saint-Urbain sur la base de plans et devis;

ATTENDU QUE la MRC a reçu cinq propositions jugées conformes qui se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Aurel Harvey & fils	290 000,00 \$	333 427,50 \$
D.G. Excavation	242 155,00 \$	278 417,71 \$
Simon Thivierge & fils	229 784,25 \$	264 194,45 \$



Les entreprises Jacques Dufour & fils	223 967,13 \$	257 506,20 \$
Construction St-Gelais	209 500,15 \$	240 872,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat d'agrandissement de l'Écocentre de Saint-Urbain à l'entreprise Construction St-Gelais au prix de 240 872 \$ (toutes taxes incluses), un investissement imputé au surplus accumulé du budget de la Gestion des matières résiduelles;

QUE la directrice générale, madame Karine Horvath, soit mandatée pour signer tout contrat ou document relatif à la présente résolution.

193-10-13 3- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean Fortin et adoptée unanimement. Il est 15h40.

Dominic Tremblay
Préfet

Karine Horvath
Directrice générale